

## Qu'est-ce que je dois faire

### Comme parent maintenant que mon jeune est au collégial?

#### Vous pouvez :

- Lui faire confiance
- L'encourager, le supporter dans des moments plus cruciaux
- Lui demander ce qu'il attend de vous tout au long de son cheminement scolaire
- Intervenir ou s'impliquer dans sa vie scolaire à la hauteur désirée par votre jeune
- Respecter les règles, mécanismes et processus du collège fréquenté par l'étudiant
- Travailler son autonomie
- Lui demander si vous pouvez intervenir dans sa vie scolaire avec ou sans son accord, comment le faire et quand le faire
- L'encourager à consulter son coordonnateur de programme ou la coordonnatrice des services adaptés pour identifier son projet de vie et parfois aussi, un plan B et C, ainsi qu'envisager un cheminement scolaire adapté à ses besoins
- Prendre connaissance des services existants dans le collège
- Connaître le fonctionnement du collège
- Prendre de ses nouvelles en discutant avec lui
- Participer à sa rencontre aux Services adaptés, s'il le veut
- Être attentif aux divers signes de stress, de fatigue, de découragement qu'il peut manifester
- Manifester votre intérêt pour ce qu'il fait et dit



Il existe différentes ressources d'aide pour soutenir les parents ayant un jeune en situation de handicap. Les services adaptés peuvent vous référer vers des ressources.

## Des informations en vrac

- Dès que votre jeune reçoit la confirmation qu'il est accepté au collège, il peut prendre contact avec les services adaptés. Ce service est le même dans chaque cégep.
- S'il n'a pas de diagnostic, mais qu'il a toujours eu un plan d'intervention au secondaire ou reçu de l'aide, il peut communiquer avec les services adaptés et nous le guiderons vers les professionnels qui peuvent émettre un diagnostic. Avec son autorisation, vous pouvez l'accompagner dans cette démarche.
- L'admission aux Services adaptés se fait à n'importe quel moment du parcours scolaire.
- L'aide financière aux études permet aux étudiants en situation de handicap d'avoir accès au PABP (programme d'allocation pour besoins particuliers). Cette mesure offre un soutien pour obtenir du matériel informatique si l'étudiant est reconnu comme ayant une limitation fonctionnelle majeure.

#### Ce qui importe de savoir également :

- Aucune modification aux compétences à atteindre prescrites par le Ministère ne peut être effectuée.
- Les règles du collège et de la sanction des études sont les mêmes pour un étudiant ayant des besoins particuliers que pour un autre étudiant.
- Tout étudiant fréquentant le collège doit être apte à y suivre ses cours et en mesure de jouer pleinement son rôle d'étudiants.



## Guide pour les parents



dysphasie

dystrophie musculaire

deficit de l'attentio

paralysie cérébrale

hyperactivité

cécité

surdité

Maladie de Crohn

syndrome d'Asperger

épilepsie

et bien d'autres...

#### POUR NOUS JOINDRE

#### Services adaptés

**Madame Geneviève Riendeau**

Coordonnatrice

Téléphone : 819 477-3113, poste 2027

Télécopieur : 819 477-3113

Courriel : griendeau@ellis.qc.ca

## Qu'est-ce que les services adaptés

Ce service permet d'obtenir des accommodements pour soutenir les apprentissages et l'intégration de votre jeune au cégep. Ce service est volontaire et s'ajuste selon les besoins reconnus générés par la situation de handicap de l'étudiant. Les services adaptés travaillent à développer l'autonomie du jeune avec accommodements, et ce, « sans discrimination ni privilège ».

### Qui peut avoir accès aux services adaptés?

**Étudiant ayant une déficience sensorielle**  
déficience visuelle / déficience auditive

**Étudiant ayant une déficience physique ou motrice**  
paralysie cérébrale / spina bifida / ataxie / etc.

**Étudiant ayant un trouble d'apprentissage**  
dyslexie / dysorthographe / dyscalculie / trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.

**Étudiant ayant un trouble neurologique**  
trouble de spectre autistique / traumatisme crânio-cérébral / sclérose en plaques / dysphasie / etc.

**Étudiant ayant un trouble organique**  
cancer / diabète / fibromyalgie / fatigue chronique / migraines / etc.

**Étudiant ayant un problème de santé mentale persistant**  
trouble anxieux / trouble de l'humeur / troubles alimentaires / trouble personnalité limite / etc.

**Étudiant ayant une incapacité temporaire**  
blessure / maladie / traitement médical / etc.

## Comment effectuer une demande de services adaptés ?

### Une démarche en quelques étapes

1. Avoir en votre possession un certificat ou un rapport d'évaluation précisant votre diagnostic. Ce document doit être rédigé par un professionnel d'un ordre reconnu.
2. Prendre rendez-vous avec la coordonnatrice en services adaptés du Collège en téléphonant au 819 477-3113, poste 2027.
3. Se présenter à la rencontre d'évaluation des besoins avec la coordonnatrice en services adaptés et toute autre personne jugée nécessaire par l'étudiant. La coordonnatrice en services adaptés verra à déterminer les accommodements pertinents aux difficultés.
4. S'engager dans la mise en place des accommodements privilégiés avec l'équipe des Services adaptés.

**Cette démarche s'effectue de façon confidentielle auprès du jeune et de concert avec les parents si telle est la demande de celui-ci. Toute transmission d'information se fera avec le consentement du jeune.**



## Quels sont les accommodements possibles ?

**Les services et les accommodements sont déterminés en fonction de vos besoins particuliers. Ils visent à pallier la limitation, le handicap, le trouble ou la déficience à partir du diagnostic.**

### Voici quelques accommodements :

- Lettre explicative aux professeurs;
- Information sur les limitations;
- Prise de notes (manuscrite et électronique);
- Temps supplémentaire aux examens;
- Local adapté;
- Ordinateur et apprentissage de logiciels spécialisés (Antidote, WordQ, Read-Please, Natural Dragon Dictate, Inspiration, White smoke, Médialexie);
- Productions sonores sur mp3, fichier électronique;
- Braille;
- MF;
- Interprète;
- Accompagnateur, éducateur en classe;
- Tuteur, pair aidant;
- Préparation à l'épreuve uniforme de français;
- Accès à une ressource pour souligner les erreurs;
- Notes de cours à l'avance;
- Lecture des écrits;
- Accompagnement éducatif : méthodes de travail, organisation, planification... et apprentissage de diverses stratégies;
- Dictionnaire électronique, agenda électronique, enregistreuse numérique, calculatrice parlante, crayon numériseur portable;
- Plan d'évacuation d'urgence;
- Protocole en cas de crise.



**« Les services adaptés, sans discrimination ni privilège. »**